

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS  
régional Nord Vaudois du jeudi 25 mai 2023**

---

<b>Lieu</b>	Salle communale, Onnens
<b>Présences</b>	CoDir : M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling, M. Alexandre Lecourtier Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentant 106 voix. Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois.
<b>Excusés</b>	CoDir : M. François Armada, M. Pierre Dessemontet, M. Jean-Claude Ruchet, M. Christian Weiler (Président CoDir). CI : Communes de Concise, Cronay, Fiez, Montagny, Novalles, Valeyres-sous-Ursins
<b>Absents</b>	CI : Communes de Démoret, Rovray, Vugelles-la-Mothe.
<b>Lieux et date de la prochaine séance :</b>	Le 21 septembre 2023, à Corcelles-près-Concise.

---

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Une minute de silence est demandée en préambule à la mémoire du Caporal Serge Stehlé, permanent au sein du SDIS, décédé dans la nuit du 12 au 13 avril dernier.

Comme annoncé par courriel, une modification de l'ordre du jour est proposée, soit que l'intitulé du point 6, « Adoption du règlement d'organisation du Conseil intercommunal » devienne « Information sur l'adoption du règlement d'organisation du Conseil intercommunal ». Les précisions concernant ce point seront apportées au moment voulu. Personne ne souhaitant proposer d'autres modifications de l'ordre du jour, il sera suivi tel que proposé.

### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel. Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentant 106 voix.

### **2. Assermentation des délégués**

Trois délégués doivent être assermentés ce soir. Appel de M. Julien Correvon (délégué de Cuarny), M. Dany Vuillermet (délégué de Provence), M. Michael Tomov (délégué de Villars-Epeney). Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

*« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant*

*les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»*

Après cette lecture, le délégué, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et le félicite pour son engagement.

### **3. Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2022**

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2022. La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est *adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.*

### **4. Préavis PR23.01CD concernant le rapport de gestion 2022**

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal.

En conclusion,

*Le rapport de gestion 2021 est établi de manière claire, détaillée et transparente.*

*Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR23.01CD qui décide :*

*Article 1 : le rapport de gestion pour l'année 2022 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis PR23.01CD.*

La discussion est ouverte.

**La parole n'est pas demandée**, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat :** Le préavis PR23.01CD concernant le rapport de gestion 2022 est accepté à l'unanimité.

### **5. Préavis PR23.02CD concernant les comptes 2022**

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal.

En conclusion,

*Les comptes 2022 sont présentés de manière claire, détaillée et transparente.*

*Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR23.02CD qui décide :*

*Article 1 : les comptes 2022 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis PR23.02CD.*

La discussion est ouverte.

M. Maxime Fridelance de Valeyres-sous-Montagny demande à propos du véhicule déclaré en dégât total (chiffre 311500), s'il n'y avait pas une assurance pour ce type de chose. Le Major Eric Stauffer répond que ce dégât total est dû à une panne de ce véhicule électrique, et que malgré de longs échanges de courriers à ce propos, il n'a pas eu gain de cause.

**La parole n'est plus demandée**, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat :** Le préavis PR23.02CD concernant les comptes 2022 est accepté à l'unanimité.

## 6. Information sur l'adoption du règlement d'organisation du Conseil intercommunal

Le président Patrick Grin explique que ce règlement a été élaboré par une commission issue du Conseil intercommunal, qu'il avait passé par le service du canton, et était prêt à être adopté au niveau du Conseil intercommunal. Après consultation avec Mme Waldner, juriste au sein du SDIS, il avait semblé qu'il n'était pas nécessaire que le CoDir fasse un préavis, ce règlement concernant uniquement le fonctionnement interne du Conseil intercommunal. Il s'avère cependant, après renseignement pris auprès de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes du canton de Vaud, que ce règlement doit faire l'objet d'un préavis établi par le CoDir. Le contenu n'en sera pas changé. Le CoDir va élaborer un préavis qui sera soumis au vote en septembre.

Une question est posée par rapport à la commission qui étudiera le préavis du CoDir. S'agira-t-il des mêmes membres que la commission du règlement actuelle ? Le Président Patrick Grin rappelle les noms des communes membres de cette commission d'élaboration du règlement: Concise (Georges-André Banderet), Donneloye (Patrick Billaud), Grandson (Antonio Vialatte), Montagny (Pierre-Alain Lunardi) et Treycovagnes (José Souto).

M. George-André Banderet a démissionné de la Municipalité de Concise, mais aucune information officielle concernant son remplacement n'a encore été reçue par le Bureau du CI du SDIS. Tous s'accordent pour que ce soit le délégué de la commune de Concise qui reste à cette commission du règlement.

## 7. Retour sur le processus de recrutement NUOVO '23

Le Major Eric Stauffer prend la parole et explique qu'il lui semblait important de présenter le processus de recrutement et les résultats de ces processus. Il revient sur le recrutement de novembre 2022 (Voir présentation en annexe).

Il présente les différents vecteurs de recrutement : le courrier personnalisé, les réseaux sociaux, les autocollants sur les vitres arrières des camions, la presse écrite, un mail aux employés communaux, le bouche à oreille, la campagne de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers. Le vecteur qui amène le plus de personnes est le courrier personnalisé. Les autocollants se sont avérés inutiles et seront abandonnés à l'avenir.

En parallèle, les tests du SDIS ont été révisés. Le Cabinet Doudin a été invité à venir voir les tests de sélection et à les revisiter. Le résultat est une grille d'évaluation assez pertinente qui devrait être fonctionnelle pour plusieurs années.

Il y a eu beaucoup de monde à la soirée d'information, surtout à Yverdon. Il y a aussi eu un certain nombre de femmes. Les gens qui viennent sont des personnes qui ont déjà une certaine expérience de vie.

Il y a tout de même 24 communes où personne n'est venue à la soirée d'information. Cela équivaut tout de même à 60 pour cent de communes non représentées. Il faut aussi mentionner que neuf communes n'ont pas fourni, ou ont fourni trop tardivement, la liste des habitants.

35 personnes étaient inscrites aux tests de sélection. Ces tests sont efficaces car ils permettent de diminuer le nombre de démissions en 1<sup>re</sup> année. Pour la première fois cette année, il n'y a eu aucune démission à ce jour.

La présence de femmes est à souligner, c'est une ressource qui augmente en proportion au fur et à mesure que l'on avance dans la sélection. De même, l'âge moyen des personnes augmente au fur et à mesure que l'on avance dans le processus de sélection. Ainsi, le courrier pour la prochaine vague visera les 25 à 40 ans plutôt que les 18 à 35 ans.

Le coût par personne inscrite aux tests dépasse légèrement les 1000.-- frs par personne. Cet argent est investi avant même que ces personnes ne soient formées.

Cela serait bien que les secrétariats des communes soient sensibilisés à l'envoi des listes des habitants et que ceci soit fait dans un format fichier Excel utilisable, puisqu'un tri de cette liste doit encore être fait par le SDIS. En réponse à une question de Mme Gyslaine de Blaireville de la commune de Mutrux, le Major Eric Stauffer rappelle que les communes ont le devoir d'envoyer ces listes (art. 25 des statuts du SDIS).

M. Patrick Marrel de Ursins demande si les courriers qui sont envoyés sont déjà dirigés dans une caserne précise. Le Major Eric Stauffer confirme que ces courriers sont dirigés.

## 8. Divers

M. Hervé Kemmling, vice-président, du CoDir, excuse les membres yverdonnois du CoDir qui sont tous en déplacement pour le jumelage avec la ville de Collesano en Sicile.

Le CoDir a reçu tous les retours des communes pour la révision des statuts pour les JSP. Toutes les communes y sont favorables. Il espère que cela sera pareil lors des votations dans les conseils des communes. Il est important que tous l'acceptent pour pouvoir aller de l'avant.

M. le président Patrick Grin communique qu'il a reçu une démission pour le 30 septembre prochain de la part de la secrétaire du Conseil intercommunal, Mme Valérie Outemzabet. Une nouvelle personne sera recherchée activement pour pouvoir la nommer lors de la prochaine assemblée afin qu'elle puisse officier dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 21 septembre. Mme Rebecca Payot de la Commune de Corcelle-près-Concise annonce que sa commune sera heureuse d'accueillir cette assemblée.

Le Syndic de Onnens dit encore quelques mots sur la commune de Onnens avant d'inviter l'assemblée à partager une collation.

La séance est levée à 8h45.

Patrick Grin

Président du conseil intercommunal



Valérie Outemzabet

Secrétaire du conseil intercommunal